

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 21 (1933)

Heft: 397

Nachruf: In memoriam : mlle Hélène Chantre (1859-1933)

Autor: E.Gd.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

pins de l'Estérel, ou Nice enfin, dont le seul nom évoque une atmosphère de soleil et de fleurs, les visiteuses seront à même de voir paysages et monuments dans les meilleures conditions, nouant en même temps des relations avec les féministes françaises qui les recevront, et avec les féministes d'autres pays qui participeront à ces visites et excursions.

Nous engageons donc vivement toutes celles de nos lectrices que tente ce programme à s'inscrire sans tarder auprès de Mme Julien Beddouki, secrétaire du Comité local d'organisation de la Conférence, Hôtel Splendide, Marseille, en indiquant si elles comptent participer à toutes les visites et excursions, ou seulement à quelques-unes. Nous sommes bien certaines aussi que, si un certain nombre de visiteuses étrangères non déléguées aux séances officielles de la Conférence sont annoncées, ce très actif Comité local établira pour elles un programme de visites et de promenades, à Marseille même et dans les environs immédiats, employant ainsi de façon agréable le temps des séances privées de la Conférence.

Nous rappelons que les trois déléguées officielles de notre pays à la Conférence sont Mmes A. Leuch, E. Vischer-Alloth (Bâle) et Jeanne Schwyz (Lucerne).

* * *

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Hôtel Splendide (siège de la Conférence), (sous la direction de Mme Leclerc, vice-présidente du Groupe suffragiste, présidente du Soroptimist-Club): chambre de 20 à 40 ff., pension de 70 à 85 ff., demi-pension de 50 à 65 ff.

Hôtel Astoria (prox. du centre): chambre de 20 à 70 ff., pas de pension.

Hôtel Bristol: chambre de 30 à 65 ff., pension de 70 à 90 ff.

Hôtel Rome et Saint-Pierre: chambre de 18 à 30 ff., pension depuis 46 ff.

Hôtel Guillou, Pension les Arcades, Hôtel Paradise, Hôtel des Familles: chambres de 8 à 35 ff., pension de 20 à 40 ff.

Une liste de restaurants recommandés sera envoyée sur demande.

IN MEMORIAM

Mme Hélène Chantre (1859-1933)

Encore une des ferventes de notre cause à Genève qui nous quitte; encore une de celles qui, dans un temps où il fallait beaucoup plus de courage qu'à présent pour se dire féministe, a toujours nettement affirmé et défendu nos convictions; et encore aussi, faut-il le dire, avec une certaine tristesse, une de celles que la génération actuellement à la brèche connaît bien peu... Il est vrai que depuis que l'âge, l'état précaire de sa santé et surtout une cruelle cécité l'avaient obligée à prendre sa retraite, Mme Chantre avait forcément dû se tenir à l'écart des réunions et séances de nos Sociétés féministes et féminines; mais son intérêt pour nos idées n'en avait pas faibli: elle suivait au contraire avec un intérêt passionné, par les lectures qu'on lui faisait, par les visites d'anciennes collègues qu'elle recevait, tout ce qui se passait, tous les événements qui se déroulaient dans notre vie féministe genevoise, marquant cet intérêt d'un petit message, dicté quand elle

ne put plus tenir elle-même la plume, et qui, appartenant aux destinataires un témoignage de gratitude, était toujours pour elles un encouragement... Nous parlons d'expérience.

De famille d'origine française, mais établie à Genève depuis le XVIII^e siècle, Mme Chantre appartenait à ce milieu de « la fabrique genevoise », milieu d'horlogers et d'émaillieurs cultivés, dans lequel se discutaient beaucoup d'idées, mais certes pas d'idées féministes! car ce n'est pas des siens qu'elle reçut sa flamme pour notre cause. Mais personnalité marquée, caractère indépendant, elle fit sans doute, comme tant d'autres, les expériences personnelles qui l'amèneront bientôt à la revendication des droits de la femme. Sa carrière aussi l'y aida, et l'inériorité de traitements, d'ouverture de postes, dans lesquelles étaient maintenues, en ce temps-là plus que maintenant, les femmes, même les plus capables, dans l'enseignement public, contribua certainement à faire d'elle une militante. Militante: entendons-nous sur la portée de ce mot, car jamais Mme Chantre ne manifesta ses idées par la parole ou par la plume, comme, par exemple, son amie intime depuis ses années d'études, Mme Ch. Champury, qui l'a précédée de plusieurs années dans la tombe; mais par sa conversation, par les discussions qu'elle ne craignait nullement d'entamer ou de soutenir, par ses actes, par son appui moral, elle fit beaucoup pour l'organisation de notre mouvement à ses débuts. Si elle ne fut pas parmi les membres fondateurs de l'Union des Femmes de Genève, elle lui apporta en revanche un concours constant, siégeant dans son Comité durant bien des années, dont combien de cahiers de procès-verbaux sont rédigés de son élégante écriture courante d'institutrice d'autrefois! et aux initiatives et aux créations de laquelle, elle ne cessait d'intéresser. L'idée, par exemple, d'une « Maison de la Femme », absolument indépendante de tout caractère confessionnel, lui tenait à cœur, de même que celle, partiellement réalisée par l'instigation du « Lit Raymond », d'une clinique pour femmes de situation modeste. Suffragiste convaincue, elle fit partie dès les débuts de l'Association pour le Suffrage, de même qu'elle fut toujours une lectrice fidèle et attentive de notre journal; et avant que la séparation de l'Eglise et de l'Etat fût permis l'introduction à Genève du suffrage féminin ecclésiastique, elle travailla activement avec Mme Chaponnier-Chais et Mme Ch. Champury pour la réalisation de cette réforme dans notre ville.

Ceci non seulement par féminisme, mais aussi par attachement aux questions ecclésiastiques et religieuses. Libérale en matière politique et sociale, elle l'était aussi en matière théologique et batailla pour ses convictions avec une ardeur tout huitième, comme avec un intérêt très vif et très profond pour les problèmes de la pensée. Elle fut aussi une mutualiste zélée, et collabora activement à la direction du groupement mutualiste auquel elle appartenait. Et enfin, elle fut une pédagogue admirable. Une des premières à prendre le diplôme d'enseignement secondaire, elle dirigea pendant près de quarante ans une classe de jeunes filles à Carouge d'abord, à l'Ecole secondaire et supérieure des jeunes filles de Genève ensuite, où elle exerce une influence rayonnante sur ses élèves, surtout au début et au milieu de sa carrière, et aussi, à un moment donné, sur la marche de l'Ecole en général. Et même après sa retraite, son amour pour sa car-

FEMMES INGÉNIEURS ET ÉLECTRICIENNES



Cliché "The Vote"

De gauche à droite, Mrs. WILSON, spécialiste d'aménagements pratiques d'intérieurs; Karoline HASLETT, bien connue par ses travaux pratiques d'ingénieur et Margaret PARTRIDGE, ingénieur-ménagère

rière et « son » Ecole n'avait pas faibli, et quand elle en demandait des nouvelles à ses collègues, c'était toujours de « sa » classe qu'elle parlait...

Car Mme Chantre avait un cœur chaud et des affections fidèles. Ses amis et sa famille le savent tous, qui la pleurent maintenant, et auxquels notre journal tient, au nom de toutes celles d'entre nous, féministes, qui l'ont connue, à exprimer par ces lignes notre sympathie et notre reconnaissance.

E. Gr.

Le service domestique en Suisse (Suite) 1

La situation économique et personnelle des employés de maison.

D'une façon générale, les prescriptions du Code des Obligations concernant les contrats de travail et celles du Code civil concernant la vie en commun, servent de base à la réglementation du service domestique. L'art. 324 du C.O. prévoit la rédaction de contrats-types pour diverses espèces de contrats de travail, ces contrats-types étant naturellement plus faciles à modifier que ne le serait une loi.

En ce qui concerne le service domestique, deux cantons seulement ont usé de ce droit de faire des contrats spéciaux: Zurich en 1924 (mais seulement pour les villes de Zurich et de Winterthour) et le Tessin en 1930. Ces contrats font foi pour tous les engagements du personnel de maison, à moins que d'autres conditions n'aient été stipulées par écrit et signées des deux parties. Les contrats-types de Zurich et du Tessin régissent les devoirs et les droits des employés et des employeurs, les heures de travail et de congé, les vacances, le salaire, la question de la nour-

¹ D'après le rapport de la Commission suisse d'études présidée par Mme N. Jausi. Voir le précédent numéro du *Mouvement*.

riture et du logement, celle de la résiliation du contrat, etc. A Saint-Gall, le Conseil communal a décrété le 4 novembre 1913 un règlement concernant les employés de maison. Mais ce règlement, qui s'appuie sur ce qui se faisait au siècle dernier, n'estant nullement conforme aux exigences actuelles, les Associations féminines de la ville préparèrent en 1919 le projet d'un nouveau règlement et le soumirent au Conseil communal. Malheureusement, ce projet qui s'était inspiré des dispositions du contrat-type de Zurich, n'eut pas l'heure de plaisir à ces messieurs, qui le rejettèrent après une courte discussion.

Dans les autres régions de la Suisse, ce sont les dispositions — très générales — du C.O. qui font règle.

En ce qui concerne le droit public, la Confédération ne peut pas prendre de mesures législatives dans le domaine de l'économie domestique. Elle peut, comme c'est le cas par le Code, régler les obligations des parties, en droit privé, mais elle ne peut pas légitérer sur la formation professionnelle des employés de maison, sur les heures de travail et de repos, etc. La Commission d'études estime qu'il serait heureux d'attribuer à la Confédération la compétence de légitérer en matière d'économie domestique. Elle recommande donc une révision de la Constitution fédérale en ce sens, afin que, dans l'avenir, les lois régulant la formation professionnelle et les conditions de travail des personnes exerçant une profession puissent s'appliquer aux employées de maison.¹

¹ Notre opinion serait bien plutôt favorable à des législations cantonales en la matière, car les différences sensibles d'organisation du travail ménager suivant les cantons, et notamment entre la Suisse allemande et la Suisse romande, des dispositions fédérales risqueraient, ou de tomber complètement à faux, ou de devoir être si générales qu'elles ne changereraient pas grand chose à la situation que l'on se propose d'améliorer (Réd.).



Nos femmes de lettres suisses

Le « Message de la Cité » de Mme Cuchet-Albert

Avec l'aimable concours du « Groupe de Motet » de Mme Lydia Malan, Mme Cuchet-Albert a présenté son dernier poème aux « Amis de la Pensée protestante » réunis à l'Athénée (Genève) le 1^{er} février. Le *Message de la Cité*, poème en trente chants nous fut lu en partie, et pour nous donner une vue d'ensemble de l'œuvre, l'auteur entre coupa la lecture de quelques explications.

Ce poème plus littéraire que religieux, est inspiré par l'amour de Genève et l'inquiétude de son destin; c'est une émouvante évocation de la cité, dans son passé, son présent et son avenir.

Evocation de la Genève d'autrefois, avec son visage ancien de ville forte...

Genève qui rassure en sa garde lointaine,
Le Rhône, chien grondant qui tire sur sa chaîne,

« Une cité de franc soleil, de pierre et d'eau »,
On voit Genève, « ramassée au sommet d'une mince colline », et son rôle dans l'histoire: ac-

cueillant ceux qui luttèrent pour leur foi, leur donnant le « message de la cité », la vieille Bible qu'ils emportaient avec eux par le monde. L'angoisse qu'inspire au poète la destinée de sa ville s'exprime par ces vers qui soulèvent les applaudissements d'un public chaleureux et recueilli:

« Vieille Genève de remparts, de crêneaux lourds,
Se pourrait-il, ardent visage de prière,
Que tu ne brûles plus au cœur de l'homme,
Un jour...?»

Le caractère plus spécialement religieux, protestant, de l'œuvre apparaît à la fin, quand la douleur et l'inquiétude s'apaisent par la foi, la révélation de Dieu par l'Évangile.

On voudrait citer tant de beaux vers parmi ceux qui composent cette vaste fresque, vibrante d'émotion, où Genève revit tout entière; entre ceux-là, cette vision nous hante:

« Ramassée au sommet d'une mince colline,
Montante, suspendue, aîlée, elle domine,
Elle commande un pont, qu'elle ouvre ou
Qu'elle ferme, qu'elle côte,

Qu'elle prête ou refuse aux tribus qui cheminent
Un pont qui porte au loin sur un fleuve
[grondant] Le Nord au Sud et l'Orient à l'Occident». J. P.

* * *

Les 75 ans de Mme Lisa Wenger

Nos Confédérés bâlois viennent de célébrer l'anniversaire d'une des plus connues des femmes de lettres de notre pays, Mme Lisa Wenger, qui porte allégrement ses soixante-quinze ans. Née à Berne, mais élevée à Bâle, Mme Lisa Wenger étudia d'abord la peinture, à Paris,

à Dusseldorf, en Italie; puis une fois mariée se consacra à la double tâche de son foyer et de sa carrière d'artiste peintre et de professeur. Ce n'est que sur le tard qu'elle commença à écrire, publiant d'abord les contes dont elle s'était amusée à bercer l'enfance de ses filles; puis prenant goût à cette nouvelle manifestation d'art créateur, elle publia toute une série de romans et de nouvelles, dont les plus connus sont *La Cour des Roses* remarqué par la Fondation Schiller, *La cinquième roue*, *Lui et Elle et le Paradis*, *L'oiseau en cage*, *Le miroir de l'âge* etc. A l'occasion de son 70^e anniversaire, fêté également par ses concitoyens, parut un délicieux volume d'aphorismes: *Ce que la vie m'a appris*, et depuis lors encore *Longwy* et *Ses mariages*. Nous avons également signalé, il y a peu de mois, le succès remporté sur la scène bâloise par une pièce de cette remarquable femme auteur: *La fuite dans l'autre vie*. Et toute cette activité s'entremèle encore de la publication de délicieux livres d'enfants, de conférences (« le public aime à connaître personnellement ses poètes » dit Mme Wenger) et d'expositions d'aquarelles, Mme Wenger n'oubliant pas ses premières amours! Une belle vie, riche de force créatrice, une individualité généreuse et droite, un talent sain et probe, une inspiration délicate, telles sont les caractéristiques de Mme Wenger.

Nos lectrices romandes lui seront reconnaissantes d'avoir bien voulu dresser pour elles, sur notre demande, la liste de celles de ses œuvres qui ont été traduites en français, et que nous donnons ci-après, leur permettant ainsi de connaître cette femme-auteure dans une langue qui leur est plus familière: *Le Bossu*, nouvelle (trad.

V. Bertolini, dans la *Patrie Suisse*); *Nouvelles* (même trad.); *Le mariage de Rinetta* (même trad. dans la *Nouvelle Semaine artistique et littéraire*); *Son ami*, nouvelle (même trad. dans la *Bibliothèque Universelle*); *Le mariage de Vérona*, roman (même trad. dans *l'Illustré*) et enfin *La petite elfe et le roi des grenouilles* dans la série des *Jolis Contes*, édités par N. P. C. K., Vevey.

Nous empruntons encore à la *Patrie Suisse* (N° 926) la traduction des pensées suivantes de Lisa Wenger extraits du volume *Ce que la vie m'a appris*:

Celui qui est né dans un nid bien chaud ne doit pas se faire gloire de ses vertus.

Demande à l'homme ce qui fait sa force, il te répondra : sa volonté, demande-le à la femme, elle dira : l'amour.

Sache ce que tu veux, mais ne laisse remarquer à personne que tu le sais.

Aimer sa patrie, veut dire lui faire honneur par ses actes.

Lisa WENGER.

Les souvenirs d'enfance de Mme Truog

Mme T. Truog-Saluz, l'auteure de contes et de nouvelles, qui s'est acquise une réputation comme chanteuse de la région si caractéristique et pittoresque de la Basse Engadine¹ vient de publier, à l'occasion de ses cinquante ans, des sou-

¹ Citons, parmi les principales œuvres de Mme Truog: *L'héritage* (1921); *Peider Andri* (1921); *La robe rouge* (1924); *Dans un coin* (1925). Nous avions ne pas savoir si ces contes et nouvelles ont été traduits en français; peut-être une lectrice pourra-t-elle nous renseigner? (Réd.).